



IVRY
s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation d'officier d'état civil

Mariage du lundi 31 octobre 2022 à :

- 14h de Monsieur Abdenor GHERBI et Madame Imen BOUZOMITA

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

vu le procès-verbal du 28 juin 2020 portant installation du Conseil municipal,

vu le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints au Maire,

considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE Monsieur Walid BADI, Conseiller municipal, en tant qu'officier d'état civil, pour célébrer le mariage prévu le lundi 31 octobre 2022 à :

- 14h de Monsieur Abdenor GHERBI et Madame Imen BOUZOMITA

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

IVRY
s/SEINE

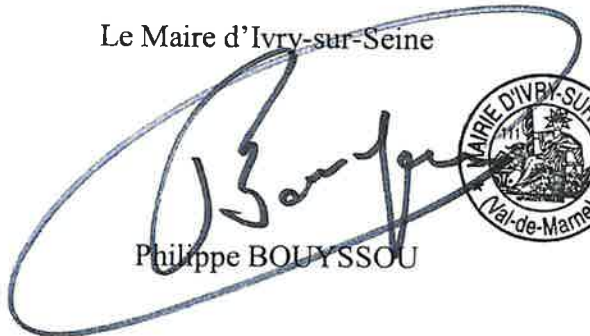
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera notifiée aux intéressé(e)s et transmise après publication au Procureur de la République ainsi qu'aux services municipaux intéressés.


FAIT EN MAIRIE LE **31 OCT. 2022**

NOTIFIE
LE **31 OCT. 2022**
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE **31 OCT. 2022**

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.